

# **PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DE LA MARNE, VALLAGE ET PERTHOIS AU STADE D' INTENTION**

***LETTRES D' INTENTION DES MAITRES D' OUVRAGE DES ACTIONS  
ET ACCORDS DE PRINCIPE DES FINANCEURS***

*Version projet en consultation*

## H – LETTRES D'INTENTION ET ACCORDS DE PRINCIPE

---

Version projet en consultation

## DÉCLARATION D'INTENTION DU PORTEUR DE PROJET

Version projet en consultation



Paris, le 18 janvier 2018

Monsieur Michel CADOT  
Préfet de la région Île-de-France  
Préfet coordonnateur de bassin  
Préfecture de Région  
5 rue Leblanc  
75911 - PARIS CEDEX 15

**Affaire suivie par :**

Jérémy REIGNER  
Ingénieur Inondations et Territoires  
Direction de l'Appui aux Territoires  
Tél. : 03 25 28 45 94  
Courriel : [jeremy.reigner@seinegrandslacs.fr](mailto:jeremy.reigner@seinegrandslacs.fr)

**Objet :** Déclaration d'intention de porter d'un projet de PAPI au stade d'intention de la Marne, Vallage et Perthois

Monsieur le Préfet,

La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise a sollicité, en juillet 2015, l'EPTB Seine Grands Lacs pour porter l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du Territoire à Risques Important d'Inondation (TRI) de Saint-Dizier. Cette stratégie a été approuvée par arrêté préfectoral le 20 décembre 2016.

Dans le prolongement de cette approbation, la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise souhaite la décliner par un Programme d'Actions de prévention des Inondations (PAPI) d'intention. Celui-ci visera en priorité l'amélioration de la connaissance des phénomènes d'inondation affectant l'agglomération de Saint-Dizier et la conduite d'investigations complémentaires pour préciser les objectifs et actions à conduire ultérieurement dans le cadre d'un PAPI complet, notamment des travaux de ralentissement des écoulements.

À ce titre, la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise a sollicité, en mars 2017, l'EPTB Seine Grands Lacs pour porter ce projet. Nous vous confirmons en conséquence par le présent courrier, l'intention de l'EPTB Seine Grands Lacs de porter ce PAPI d'intention, dans l'optique de poursuivre la dynamique engagée auprès des partenaires locaux notamment la Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise, les services de l'État de la Haute-Marne, de la Marne et de la Meuse ainsi que les parties prenantes qui ont été associées à l'élaboration de la stratégie locale.

Depuis septembre 2017, nous travaillons activement avec la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise à l'élaboration du dossier de candidature en lien étroit avec les services de l'État, notamment la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est, les Directions départementales des Territoires de la Marne, de la Haute-Marne et de la Meuse. Nous prévoyons de déposer à l'automne 2018, auprès du service instructeur que vous aurez désigné, un dossier de candidature conforme au cahier des charges PAPI 3<sup>ème</sup> génération, en vue d'une labellisation en début d'année 2019.

Conformément aux dispositions de la stratégie locale, nous précisons que le périmètre du PAPI d'intention s'étendrait :

- sur l'axe Marne, depuis la confluence Rognon/Marne jusqu'à la restitution du lac-réservoir du Der Chantecoq dans le département de la Haute-Marne, conforme à la cohérence hydrographique ;
- sur le bassin versant de l'Ornel, prenant sa source dans le département de la Meuse et confluant avec la Marne dans le département de la Haute-Marne.

EPTB Seine Grands Lacs - Syndicat Mixte  
8, rue Villot - 75012 Paris - Tél : 01 44 75 29 29 - Courriel : [eptb@seinegrandslacs.fr](mailto:eptb@seinegrandslacs.fr)

Cette proposition de périmètre élaborée par les parties prenantes dans le cadre d'ateliers participatifs s'étend ainsi sur la Région Grand Est dont les trois départements la Haute-Marne, de la Marne et de la Meuse.

L'EPTB Seine Grands Lacs prévoit d'assurer le portage du programme d'actions pendant toute sa durée et le rôle de « chef de file » auprès des parties prenantes et des maîtres d'ouvrages.

La durée de ce PAPI au stade d'intention devrait être de trois années à partir de janvier 2019. Cette conjugaison des actions par différents maîtres d'ouvrages locaux, leur cohérence à différentes échelles, ainsi que leur enrichissement progressif dans le temps permettraient d'assurer la cohérence du programme d'actions et de démontrer la qualité et la robustesse de cette candidature.

Conformément au cahier des charges du 3<sup>ème</sup> appel à projet PAPI du Ministère de la transition écologique et solidaire, le présent courrier constitue la déclaration d'intention de l'EPTB Seine Grands Lacs de porter le PAPI d'intention de la Marne, Vallage et Perthois, déclinaison opérationnelle de la Stratégie locale du risque d'inondation du TRI de l'agglomération de Saint-Dizier, en vue de vous permettre, de désigner le Préfet pilote chargé du suivi et le service de l'Etat en charge de son accompagnement et de son instruction.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président de l'EPTB SGL  
Vice-Président du Conseil  
Départemental de la Seine-Saint-  
Denis



Frédéric MOLOSSI

Le Président de l'Agglomération  
Saint-Dizier Der & Blaise



Philippe BOSSOIS

**Copie à :**

- Monsieur le Préfet de la Marne,
- Madame la Préfète de la Haute-Marne,
- Madame la Préfète de la Meuse.

**DÉLIBÉRATIONS ET LETTRES D'ENGAGEMENT POUR LA  
MAITRISE D'OUVRAGE DES ACTIONS**

Version projet en consultation

## ACCORDS DE PRINCIPE DES AUTRES COFINANCEURS

Version projet en consultation